

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 1

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

Le budget militaire pour 1912 a été arrêté comme suit par les Chambres fédérales :

| | Fr. |
|--|------------------|
| Personnel d'administration | 1,905,999 |
| Personnel d'instruction | 2,014,041 |
| Instruction | 18,427,009 |
| Habillement | 4,286,941 |
| Armement et équipement | 1,333,874 |
| Équipement des officiers | 489,760 |
| Chevaux de cavalerie | 3,688,336 |
| Subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires | 1,933,100 |
| Matériel de guerre | 5,917,129 |
| Etablissements militaires et ouvrages fortifiés | 44,500 |
| Fortifications | 2,247,900 |
| Service topographique | 641,713 |
| Traitements après décès | 40,000 |
| Commissions et experts | 20,000 |
| Frais d'impression | 130,000 |
| Landsturm | 30,000 |
| Frais d'administration des approvisionnements de blé | 38,000 |
| Allocation aux établissements en régie | 127,601 |
| Assurance militaire | 1,001,000 |
| Frais de remplacement des instituteurs | 45,000 |
| Secours aux familles indigentes | 80,000 |
| Imprévu | <u>2,500</u> |
| Total | 44,444,453 |
| Recettes | <u>3,568,100</u> |
| Dépenses nettes | 40,876,353 |

Les deux principaux chiffres des recettes sont la moitié de la taxe d'exemption du service militaire, 2,150,000 fr., et la vente des chevaux de cavalerie, 1,102,600 fr.

Corps d'instruction. — Le lieutenant-colonel E. Daulte, à Wallenstadt, a été nommé commandant de l'école de tir.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services ren-

dus, les démissions du major Adrien Berdez, comme instructeur d'infanterie, et du major d'état-major Albert de Tscharner, comme instructeur de cavalerie.

Huitième concours national suisse de ski. — Ce concours aura lieu les 26, 27 et 28 janvier, à la Chaux-de-Fonds. Il comporte, entre autres, deux courses militaires organisées par un comité au nom duquel signent le colonel Louis Perrier et le major A. Sunier.

La course I, course principale, est organisée pour patrouilles de 4 skieurs, y compris un officier ou un sous-officier comme chef, appartenant au même corps de troupe (bat., rég., brig., garde de forts, etc.). La même unité peut fournir plusieurs patrouilles.

La course II est organisée pour patrouilles de 3 skieurs pouvant appartenir à différentes unités. Chaque skieur disposera d'un cavalier chargé de le remorquer *sur route seulement*. La corde à fourrage fixée à la selle servira de remorque. Le premier tiers du parcours se fera *sous conduite* sur route (cavalier et skieur), le deuxième tiers en terrain varié (skieur seul), le troisième tiers sur route, allure libre (cavalier et skieur).

La tenue est la tenue de campagne avec équipement réduit. Les chefs de patrouilles sont autorisés à remplacer le fusil par le pistolet.

Pour la qualification, le jury tiendra compte de la conduite de la patrouille, de l'assurance et de la rapidité de l'exécution, de la cohésion, de l'état de l'équipement et de la tenue à l'arrivée au but.

Les patrouilles ayant obtenu de bons résultats recevront un *diplôme* et le quart d'entre elles recevront des prix délivrés aux coureurs dont le résultat individuel aura été satisfaisant.

Les participants à la première course seront sous les ordres du capitaine Strublin et du premier-lieutenant Wilhelm; les participants à la deuxième, sous les ordres du capitaine Reutter et du premier-lieutenant Junod.

Inscription auprès du major A. Sunier, à la Chaux-de-Fonds, avant le 20 janvier.

Cours de skis. — Le comité d'organisation du cours de skis de la 1^{re} division nous communique l'avis suivant :

Les demandes de subvention présentées au D. M. S. pour les cours de ski ont atteint un chiffre très élevé. Le subside total a été limité à 10 000 francs, et une partie de cette somme a été réservée pour le concours de la Chaux-de-Fonds.

Notre budget s'élevait à 1500 fr. environ, il a été réduit à 600 fr.

1. Font partie du *Comité* (sans subside) :

Directeur : colonel Ribordy ;

Adjoint : major A. Fonjallaz ;

Membres : capitaines J. Schmidt et R. de Preux ; lieut. Tissières.

2. Ont droit au subside en qualité d'*instructeurs* (décision du D. M. S.) :
Major Grenier et capitaine Favrod-Coune.

3. Ont droit au subside en qualité d'*élèves* (décision du D. M. S.) : 1^{ers} lieutenants A. Schmidt, Michoud, Santschi, Hofer, R. Ellès, Naville ; lieutenants Galland et de Collogny.

4. Liste des *officiers annoncés* (sans droit au subside) :

Colonel divisionnaire Audéoud ;

Colonel à d. Feyler ;

Lieut.-colonel E.-E. Borel.

Majors : Borel, Butticaz, Vuilleumier, Tenthorey, Verrey.

Capitaines : Hentsch, Doret, P. Mercanton, Matthey, Exchaquet, De-crue, Pelet, Baup, C. de Pury.

Premiers-lieutenants : J.-J. Mercier, A. Forget, L. Achard, Faes Mirabaud, van Muyden, Müller, A. Gerber.

Lieutenants : Mussard, Dind, Colladon, C. de Diesbach.

Automobiliste : H. de Mestral.

| | | | |
|-------|----------------------------------|----|---|
| Total | Comité | 5 | 45 (non compris les officiers valaisans). |
| | Instructeurs | 2 | |
| | Ayant droit au subside | 8 | |
| | Volontaires | 30 | |

Le cours durera du 24 janvier au 2 février 1912. Le 24 et le 2 sont jours de voyage.

Réunion à Louèche-les-Bains, le 24 janvier 1912, Hôtel de France, 7 h. soir
Les officiers sont priés d'adresser leurs effets, etc., par la poste directement (deux courses par jour).

Prix de pension à Louèche-les-Bains, 7 fr. par jour sans vin. L'usage de la piscine est gratuit.

L'Hôtel de France est mis à la disposition exclusive des officiers. Afin d'éviter des frais qui pourraient être mis à la charge des organisateurs, j'ai l'honneur de prier *instamment* MM. les officiers de m'aviser avant le 19 janvier 1912, à l'adresse ci-dessous, si un empêchement quelconque les obligeait à renoncer à prendre part au cours.

Klosters, 20 décembre 1911.

Major Arthur FONJALLAZ,
Hôtel Silvretta, Klosters.

BIBLIOGRAPHIE

Soldats suisses au service étranger. — Aventures de guerre du capitaine C. Gattlen. — Vie et aventures d'un pauvre homme du Toggenbourg. U. Bräker. — Correspondance et Journal de A. Massé, avec notices et portraits. Genève 1912. A. Jullien, éditeur. — Prix, 3 fr. 50.

Après une interruption d'une année, remarquée et regrettée, l'éditeur